



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

**70<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 11 mars 2019, à 17 heures  
New York

Documents officiels

Présidente : M<sup>me</sup> Espinosa Garcés. . . . . (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Beleffi (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 16 h 40.*

## Point 7 de l'ordre du jour (suite)

### Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
Les membres se souviendront qu'à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 25 b) de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour permettre à l'Assemblée de se prononcer rapidement sur le projet de décision dont elle est saisie aujourd'hui, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite examiner le point 25 b) directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen?

*Il en a été ainsi décidé (décision 73/504 B).*

## Point 25 de l'ordre du jour (suite)

### Activités opérationnelles de développement

#### b) Coopération Sud-Sud pour le développement

##### Projet de décision (A/73/L.77)

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée va se prononcer sur le projet de décision A/73/L.77, intitulé « Accréditation et participation des organisations intergouvernementales à la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/73/L.77?

*Le projet de décision A/73/L.77 est adopté (décision 73/549).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :**  
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 25 b) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 45.*

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-06665(F)



Document adapté

Merci de recycler



\* Nouvelle publication, le 16 juillet 2019, pour raisons techniques